



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°225/2022
du Conseil communautaire
Séance du 12 décembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 19
Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAOU à Michel CEGIELSKI

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUIILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : J - Budget primitif 2023 du Budget Annexe Gestion des baux

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 4 204 529,00 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 4,2 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent la gestion des loyers et charges du bâtiment « Orano » pour 1 M€, le loyer et charges du bâtiment office des entreprises pour 42 K€ (chapitre 75) ainsi que la location d'espaces de co-working pour 3 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, le financement des travaux pour 2,8 M€ (chapitre 16). Il est également inscrit la subvention à verser par le Budget Principal pour 375 K€ (chapitre 13) afin de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt souscrit sur le Budget Annexe Gestion des baux. Conformément à l'article R.2321.1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : achat du bâtiment « ORANO ».

B. Les dépenses : 4,2 M€

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2023 s'élèvent à 1,07 M€ :

- 760 K€ pour les charges à caractère général ;
- 55 K€ au titre des charges de personnel ;
- 256 K€ pour les charges financières

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des bâtiments « Office des entreprises » et « ORANO » : le contrat Atalian relatif à la gestion du bâtiment, les fluides, l'entretien des espaces verts, le gardiennage, le foncier...

Côté investissement, le montant inscrit de 3,1 M€ correspond aux opérations suivantes :

- Bâtiment « ORANO » :
 - Menuiseries extérieures : 900 K€ ;
 - Couverture étanchéité : 460 K€ ;
 - Isolation par l'extérieur : 450 K€ ;

- Réfection des sols : 138 K€ ;
- Relamping led : 125 K€ ;
- Faux plafond : 100 K€ ;
- Travaux d'accueil : 90 K€ ;
- Travaux divers ;

- Bâtiment « Office des entreprises » :

- Travaux d'aménagement : 20 K€ ;
- Travaux ventiloconvecteur : 30 K€.

L'ensemble des propositions au BP 2023 est retracé en annexe 10.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 05 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe du transport, à la somme de 4 204 529,00 €, en recettes et en dépenses ;

ADOpte la subvention d'équipement du Budget Principal à verser au Budget Annexe Gestion des baux pour 375 K€ au titre de l'année 2023. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : achat du bâtiment « ORANO » ;

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

19 DEC. 2022



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 030-200034692-20221212-DEL225_2022-DE